

Reçu le  
17/11/2020  
en Sous-Préfecture  
de Cholet

**GESTION DES DÉCHETS**

**RAPPORT ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE**

**EXERCICE 2019**



# SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
<b>1 – Présentation générale du service.....</b>	<b>3</b>
A – Compétence exercée.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	5
D – Mode de gestion du service.....	6
E – Volume/tonnage et leur évolution.....	7
F – Équipements du service.....	8
1) Porte-à-porte.....	8
2) Apport volontaires.....	8
3) Communication/Prévention.....	8
4) Déchèteries.....	8
5) Collecte et traitement des déchets.....	12
<b>2 – Indicateurs de performance.....</b>	<b>16</b>
<b>3 – Actions réalisées et à venir.....</b>	<b>19</b>
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	19
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	21
C – Dépenses de l'exercice.....	22
D – Investissement à venir en 2020.....	23
<b>4 – Financement du service.....</b>	<b>23</b>
<b>5 – Tarification du service.....</b>	<b>25</b>
A – Présentation générale des modalités de tarification du service.....	25
B – Prix du service.....	26
<b>6 – Actions de solidarité.....</b>	<b>28</b>
<b>ANNEXE : Synoptique 2019.....</b>	<b>29</b>

## Abréviations :

- **OMR** : Ordures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : Emballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : Déchets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : Tri **M**écano **B**iologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : **T**axe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

# RPQS DECHETS - 2019

## SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : 102 908 habitants (données de référence - CITEO)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2019 était de 9,11 %
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 54 787 t
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **78,02 %** (76,91 % en 2018)

### 1 - Présentation générale du service

#### A - Compétence exercée

L'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- le règlement des déchèteries rurales et urbaines, et des écopoints, approuvé le 20 mai 2019.

#### B - Territoire desservi

En 2019, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de l'Agglomération du Choletais. (1<sup>er</sup> janvier 2017 : extension du territoire)

Communes membres	Population
Bérolles-en-Mauges	2 012
Cernusson	357
Chanteloup-les-Bois	720
Cholet	53 800
Cléré-sur-Layon	344
Coron	1 606
La Plaine	1 045
La Romagne	1 825
La Séguinière	4 041
La Tessoualle	3 126
Le May-sur-Evre	3 845
Les Cerqueux	887
Lys-Haut-Layon	7 858

Maulévrier	3 166
Mazières-en-Mauges	1 131
Montilliers	1 220
Nuaillé	1 510
Passavant-sur-layon	126
Saint-Christophe-du-Bois	2 642
Saint-Léger-sous-Cholet	2 722
Saint-Paul-du-Bois	602
Somloire	905
Toutlemonde	1 305
Trémentines	2 912
Vezins	1 691
Yzernay	1 850
<b>TOTAL</b>	<b>103 248*</b>

\*Population INSEE sous contrat CITEO

### C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2018	2019	
<b>Population collectée :</b>	<b>102 908 hab.</b>	<b>103 248 hab.</b>	<b>+ 0,3 %</b>
- dont nombre d'habitants desservis en apport volontaire	9 778 hab.	10 862 hab.	+ 11 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	221 redevables (94 + 110 + 17)	165 redevables (75 + 75 + 15)	- 25 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l une fois par semaine d'ordures ménagères avec la collecte classique sur le secteur de l'ex Communauté d'Agglomération du Choletais, 240 l collectés une fois par semaine sur les communes du Vihierois. Au delà, il est assujetti à la redevance spéciale déchets (paiement au litre supérieur collecté une fois par semaine ou forfaitaire pour les administrations sur le Vihierois et sur la base d'un forfait annuel, pour tout usager non ménager collecté une fois par semaine sur l'ex Bocage). Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

#### Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants
- + Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service en apport non desservis en porte à porte
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

## D - Mode de gestion du service

### Les prestations et sites de traitements

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p><b>Collecte :</b>  <b>43,5 %</b> (Cholet et PSB aggloméré) en porte-à-porte, collecte 1 fois/semaine (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie.  <b>47 %</b> en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours par la régie et le prestataire.  <b>9,5 %</b> en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b>            Valor3E (St Germain) et Montilliers</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>39,64 %            par valorisation énergétique à Couëron, à Nantes et à Lasse</p> <p>52,31 %            par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges</p> <p>8,05 %            par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines, en mélange )	<p><b>Collecte :</b>  <b>90,5 %</b> en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 1 fois/semaine) par la régie.  <b>9,5 %</b> en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p><b>Transfert :</b>            Montilliers (pour les tonnages collectés sur le Vihierois)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service (centre de tri du Cormier et Saint-Laurent des Autels))</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par CITEO et/ou par l'AdC.</p>
Verre (341 colonnes à verre)	<p><b>Collecte et stockage :</b>            Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/sem.) par un prestataire privé.</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages.</p>
Déchets provenant des 6 déchèteries et 9 éco-points	<p><b>Gestion, collecte :</b>            Prestation de service</p>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par l'AdC et/ou certains Eco-organismes.</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	<p><b>Collecte :</b>            En régie en porte-à-porte            Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

### Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
- Fréquence de collecte

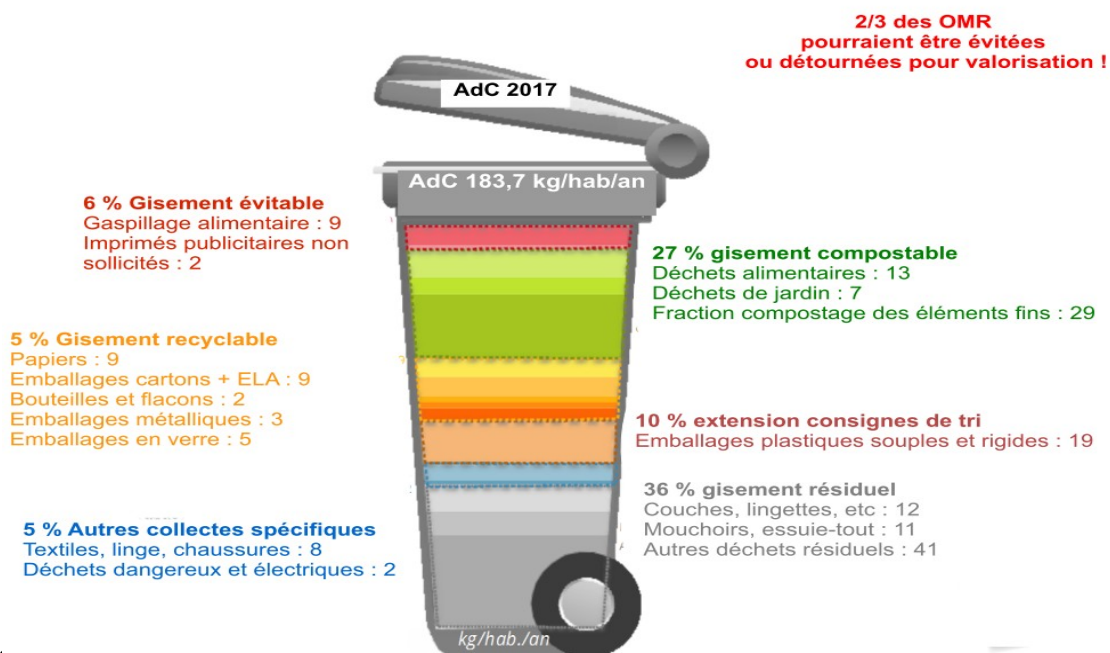
## E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2018 (AdC)	17 952 t	5 872 t	3 776 t	26 195 (déch.) + 527 t textiles + (112 t biodéchets) = 26 834 t	864 t	55 298 t
2019 (AdC)	16 957 t	6 075 t	3 861 t	26 779 (déch.) + 494 t textiles + (125 t biodéchets) = 27 398 t	496 t	54 787 t
Ratio/habitant 2018 (kg/hab) (AdC)	174,45 kg/hab	57,06 kg/hab	36,69 kg/hab	260,76 kg/hab	8,40 kg/hab	537,35 kg/hab
Ratio/habitant 2019 (kg/hab) (AdC)	164,24 kg/hab	58,84 kg/hab	37,40 kg/hab	265,36 kg/hab	4,80 kg/hab	530,63 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	-5,85 %	+3,11 %	+1,93 %	+ 1,76 %	- 42,86 %	-1,25 %

(1) : autres services : déchets verts de la Ville de Cholet + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

### Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2017 sur le territoire de l'AdC avant l'extension des consignes de tri



### Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

## F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800 97 49 49) et 2 véhicules légers

### 1) Porte à porte (au 31/12/2019)

- Nombre de véhicules : 12 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes (dont 3 robotisées), 3 fourgons, 3 véhicules utilitaires
- Nombre de bacs roulants : 82 751 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM

### 2) Apport volontaire (au 31/12/2019)

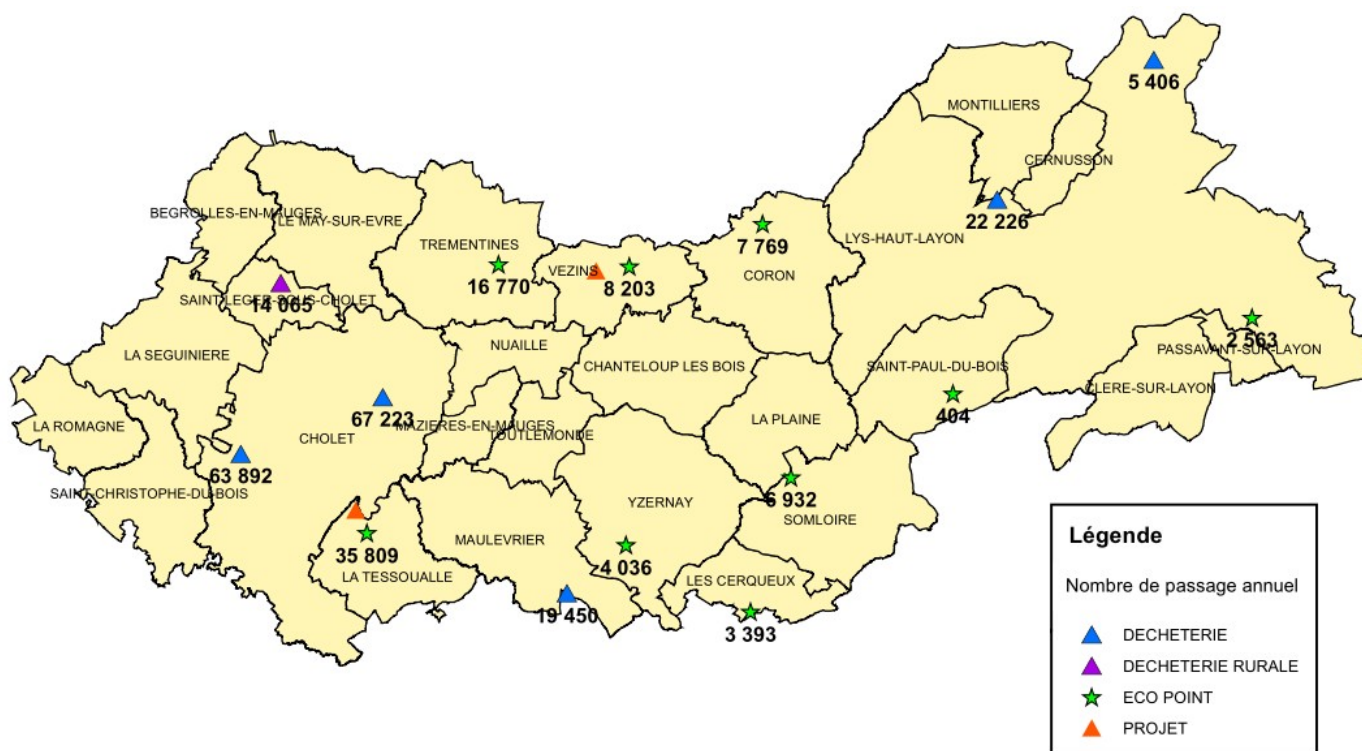
- OMR : 152 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 112 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 341 colonnes dont 37 enterrées ou semi-enterrées
- Textiles : 90 colonnes dont 69 gérées par la collectivité et 21 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés,.....)
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon

### 3) Communication/Prévention

- 4 véhicules utilitaires
- 2 broyeurs à végétaux
- 1 remorque
- 22 composteurs partagés et 100 composteurs individuels

### 4) Déchèteries

#### Localisation des déchèteries et des éco-points



La fréquentation en déchèteries et en éco-points est stable (278 000 passages, contre 276 000 en 2018). Cependant la fréquentation est en forte augmentation sur les sites avec contrôle d'accès (145 000 passages, soit +10% par rapport à 2018) et à l'inverse en diminution sur les sites sans contrôle d'accès et dont le nombre de flux acceptés sont limités. Cela s'explique, également, par la mise en service de la nouvelle déchèterie de l'Eriboire à Saint Léger sous Cholet en décembre 2018.

### Liste des déchets réceptionnés

➤ Sur le territoire de l'ex CAC et du Bocage

	Cholet (Cormier et Blanchardière)	Saint-Léger- sous-Cholet	Trémentines, Vezins, La Tessoualle	Maulévrie r	les Cerqueux	Coron	Somloire / La Plaine	Yzernay
Tout-venant	X	X	X	X	X	X	X	X
Déchets verts	X	X	X	X	X	X	X	
Bois traité	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles	X	Petite ferraille uniquement		1 x/mois			X	
Plastiques durs	X	X						
Bidons plastiques	X	X						
Films plastiques	X	X		X	X	X	X	
D3E	X			X		X	X	
Déchets réutilisables	X	X						
Mobilier	X	X						
DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)	X	X		X		X	X	
Huiles végétales	X	X		X	X	X		
Huiles minérales	X	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X	X	X	X	X	X	X	X
Batteries	X	X		X		X	X	
Lampes / néons	X	X		X				
Verre	X	X	X (extérieur)		X (extérieur)	X (extérieur)		
Radiographies	X	X	X	X				
Amiante	Cormier (ponctel)							



➤ Sur le territoire du Vihiersois

	Vihiers	Tigné	Nueil-sur-Layon	Saint-Paul-du-Bois
<b>Tout-venant</b>	X	X	X	X
<b>Déchets verts</b>	X	X	X	X
<b>Bois traité</b>	X	X	X	X
<b>Cartons</b>	X	X	X	X
<b>Gravats</b>	X	X		
<b>Ferrailles</b>	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/mois)	X petite ferraille (+ grosse ferraille 1 fois/trimestre)	
<b>Plastiques durs</b>	X	X	X	
<b>Bidons plastiques</b>	X	X		
<b>Films plastiques</b>	X	X	X	
<b>D3E</b>	X	X		
<b>Déchets réutilisables</b>				
<b>Mobilier</b>	X			
<b>DDS (peinture, solvants, acides, bases, etc.)</b>	X	X		
<b>Huiles végétales</b>	X	X	X	X
<b>Huiles minérales</b>	X	X	X	X
<b>Piles</b>	X	X	X	X
<b>Batteries</b>	X	X	X	X
<b>Lampes / néons</b>	X	X		
<b>Verre</b>	X	X	X	
<b>Radiographies</b>	X			
<b>Amiante</b>				

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports se font de toute façon dans le respect de la réglementation.

26 779 T de déchets ont été collectées et traitées sur les sites du territoire (26 195 t en 2018).

## Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2018-2019)

	2018	2019
Tout-venant valorisé	609,46	1 343,48
Tout-venant non valorisé	4 554,16	4 084,13
Gravats valorisés	5 239,25	5 546,96
Gravats non valorisés	1 082,10	715,60
Ferrailles	821,55	865,96
Cartons	614,85	704,59
Déchets verts	8 610,59	8 485,20
Films Plastiques	5,86	4,3
Plastiques Rigides	125,65	97,25
Bidons Plastiques	3,96	0,00
Bois Traités	2 114,18	2 095,48
Huiles Minérales	34,21	29,07
Huiles Végétales	5,68	6,67
Déchets Réutilisables	54,87	41,67
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)	710,89	751,07
Fibrociment	103,74	96,74
Déchets diffus spécifiques (DDS)	130,58	166,70
Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)	1 342,83	1 707,13
Piles et accumulateurs	7,01	8,06
Lampes	2,20	9,29
Pneus	1,18	0,00
Batteries	20,04	19,46
<b>Total Valorisable</b>	<b>20 454,84</b>	<b>21 882,35</b>
<i>% Valorisable</i>	<i>78,09 %</i>	<i>81,72 %</i>
<b>Total non Valorisable</b>	<b>5 740,00</b>	<b>4 896,47</b>
<i>% non Valorisable</i>	<i>21,91 %</i>	<i>18,28 %</i>
<b>Total Général</b>	<b>26 194,84</b>	<b>26 778,82</b>

Les tonnages collectés en 2019 en déchèteries et Eco-points sont dans l'ensemble en augmentation (+2% par rapport à 2018).

Le développement des filières de valorisation, notamment le tout venant valorisé (+120 % par rapport à 2018), permet une progression continue du taux de valorisation des déchets. En 2019, le taux de valorisation global est proche de 82 %.

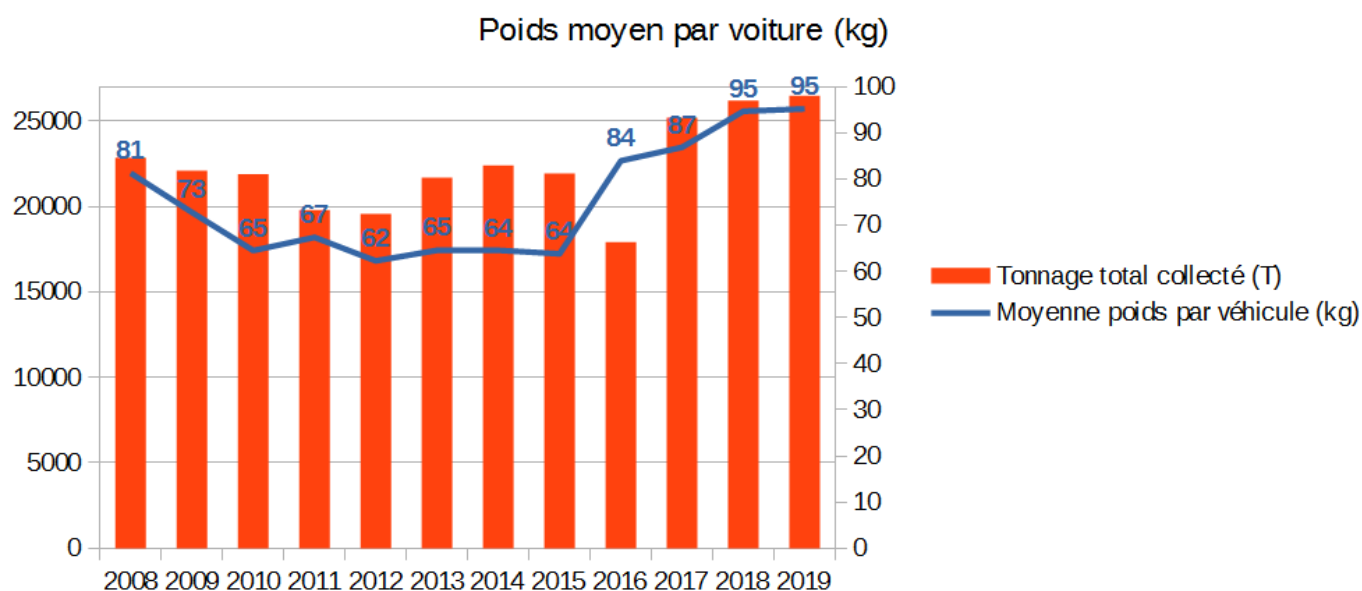
## Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries et éco-points par foyer/an

La collectivité a créé 39 600 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/foyer/an
2018	5,38
2019	5,53

486 achats de forfait de passages supplémentaires ont été réalisés en 2019 (403 usagers, soit 1,56 % des usagers qui sont passés une fois en déchèterie en 2019 ont acheté des forfaits de passages supplémentaires). 58 usagers ont racheté plus de 1 forfait de 10 passages, (l'utilisateur qui a acheté le plus de passages supplémentaires en a acheté 50).

## Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le graphique met en évidence l'augmentation du poids de déchets par visite en déchèteries. Cette évolution est une conséquence de la mise en place du contrôle d'accès sur les sites du Cormier et de La Blanchardière, puis de l'Eriboire, qui a restreint le nombre de passages annuels à 12 par foyer et de la fermeture de certains éco-points.

Ce nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. Les mêmes opérations de contrôle d'accès sont prévues sur l'ensemble des sites dans les années à venir.

### Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

#### 4) Collecte et traitement des déchets

##### ➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E auquel adhère l'AdC. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de l'AdC sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2019 est de 20 074 t, dont 8 837 t pour le compte de l'AdC.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2019 est de 3 089 t pour Valor3E, dont 1 359 t pour le compte de l'AdC. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 19 146 MWh dont 516 MWh pour le compte de l'AdC.
- Unité de valorisation énergétique Arc-en-ciel de Couëron : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2019 est de 73 354 t, dont 1 708 t pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 14 734 MWh en Électricité dont 444 MWh pour le compte de l'AdC, 176 040 MWh en chaleur dont 4 212 MWh pour le compte de l'AdC. Un incendie a touché le site en octobre 2019, l'obligeant à arrêter la valorisation.
- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2019 est de 137 671 t, dont 4 025 t pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 5 655 MWh en Électricité dont 150 MWh pour le compte de l'AdC, 214 958 MWh en chaleur dont 6 664 MWh pour le compte de l'AdC.
- Unité de valorisation énergétique de la SAVED de Lasse : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 t autorisées par an. Le tonnage traité en 2019 est de 118 018 t, dont 958 t pour le compte de l'AdC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 70 117 MWh en Électricité dont 572 MWh pour le compte de l'AdC.

##### ➤ Pour les Emballages Ménagers (EM)

Le traitement des EM est également confié au syndicat Valor3E.

Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire de l'ex CAC sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet et sur la plate-forme de Montilliers pour ceux de l'ex Vihierois et de l'ex Bocage, avant d'être transférés au centre de tri privé de Cholet en contrat de prestation pour le compte du syndicat.

Des modifications ont été apportées au centre de tri afin de pouvoir trier et recycler les nouveaux emballages plastiques liées à l'extension des consignes de tri (2018). Ainsi, sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques en mélange est effectué. Ces emballages plastiques sont ensuite transférés vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels où ils sont triés par résine.

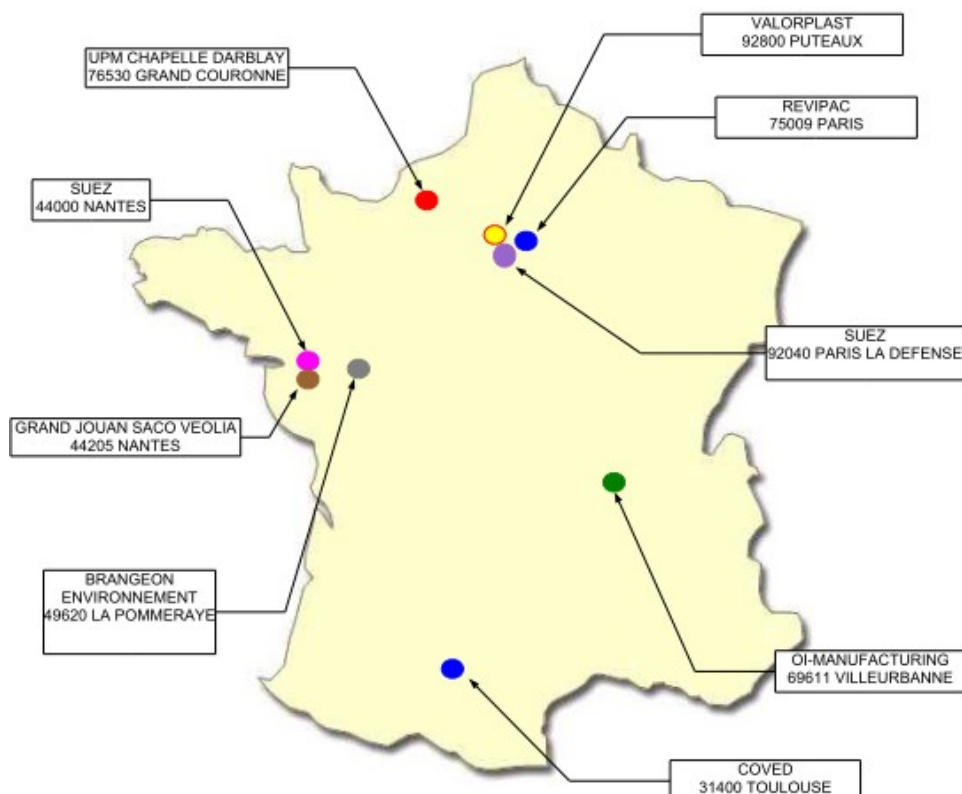
Les 2 centres de tri envoient ensuite les matériaux vers chaque filière, soit agréée par CITEO, soit désignée après consultation par l'AdC.

Les capacités du centre de tri de Cholet sont de 16 000 t par an. En 2019, le centre de tri a accueilli 6 075 t pour le compte de l'AdC.

## Destinations des emballages après le tri :

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	UPM CHAPELLE DARBLAY – 76530 GRAND COURONNE
Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
Briques alimentaires	COVED – 31400 TOULOUSE REVIPAC – 75009 PARIS
Cartons d'emballages	GRANDJOUAN SACO VEOLIA – 44205 NANTES REVIPAC – 75009 PARIS
Bouteilles et flacons plastiques	VALORPLAST – 92800 PUTEAUX
Verre d'emballages	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
Gros de magasins	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE HUHTAMAKI – 9363 ZG MARUM (PAYS-BAS)



L'année 2019 a vu les cours du papier et du carton baisser de façon spectaculaire, mettant les entreprises de recyclage en grande difficulté. L'AdC a dû changer de repreneur au printemps pour les briques alimentaires et les cartons d'emballages et a pu prendre le repreneur désigné par CITEO pour ces 2 flux. Par contre à l'automne, la filière papier a eu également de grosses difficultés. Le repreneur du gros de magasin a dénoncé son contrat laissant la collectivité sans solution pour le traitement de ces matériaux. Un stockage temporaire des balles a été effectué, et un exutoire a pu être trouvé vers le mois d'avril 2020.

Dans le même temps les évacuations de papier, journaux/magasins a été très perturbé avec l'annonce de la vente de l'usine de la Chapelle d'Arblay pour le milieu de l'année 2020. L'AdC a dû procéder à la recherche d'un nouveau repreneur aboutie en mars 2020. Les évacuations des papiers de 2nd catégorie, appelé " Gros de magasin " ont été interrompu en octobre 2019 faute de repreneur. Les matériaux ont été stocké dans l'attente de trouver une entreprise pour les recycler. Toujours pas fixé en juillet 2020.

## ➤ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets verts :

Dans le cadre de son plan de prévention, l'AdC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction de 20 € aux foyers individuels à valoir sur l'achat d'un composteur individuel, et installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective (voir bilan en 2). Ainsi, une partie de ces déchets qui ne transitent ni par les déchèteries ni par la collecte en bacs roulants est compostée et mélangée avec des déchets verts broyés au plus proche des particuliers les utilisant.

Une partie de biodéchets est collectée en porte à porte auprès de certains établissements (lycées, collèges, ...) de Cholet. Ainsi, la part fermentescible produite par ces établissements est compostée à Cholet sur une plate-forme de compostage industrielle privée. 125 t en 2019 (112 t en 2018) ont été collectées.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint-Herblain (44) sur l'Ouest du territoire et ECOTEXTILE à Appilly (60) sur l'Est du territoire. Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains super-marchés, etc.) collectent également des textiles en vu de les revendre ou de les valoriser.

494 t en 2019 ont été ainsi collectées, dont 357,5 t par l'AdC et 137 t par des organismes privés identifiés (527 t tout inclu en 2018).

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, l'Agglomération du Choletais a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes.

Cette collecte a permis de collecter 340 unités en 2019 sur 6 points de collecte, répartis comme suit :

Année	Yzernay (nouveau)	Saint-Paul-du-Bois	La Romagne	La Tessoualle	Le May-sur-Evre	Trémentines	Nueil-sur-Layon	Chanteloup les Bois
2017	0	0	82	68	47	111	0	10
2018	0	86	127	229	123	80	49	33
2019	38	7	49	84	134	28	0	0

Cette collecte alternative aux apports en déchèteries sera reconduite en 2020.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) - La Poitevenière (49) CSR (combustible solide de récupération) (V) - St Pierre la Cour (53)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Cartons	Repreneur (V) - Cholet (49)
Gravats	ISDI classe 3 (E) - Montilliers (49) Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Bois	Broyage (V) - Rion des Landes (40) CSR (combustible solide de récupération) (V) - St Pierre la Cour (53)

Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Lire (49)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	Eco-organisme (V) - EcoSystèmes
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	Eco-organisme (V) - Ecomobilier
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Eco-organisme (V) - Corépile
Ampoules/néons	Eco-organisme (V) - Recylum
Déchets Diffus Spécifiques	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND classe 1 (E) - La Poitevine (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44) / Ecotextile (60)
Films plastiques	Repreneur (V) – Sita Négoce ou FCR

**Indicateurs :**

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

## 2 - Indicateurs de performance

### ➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (54 787 t) collectés en 2019, a été de 78,02 % (76,91 % en 2018).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (21 882 t en 2019) a été de 81,72 % (78,09 % en 2018).

Cette évolution est principalement due à l'augmentation de la part captée de tout venant valorisé en combustible solide de récupération (CSR) et la mise en place d'une meilleure valorisation sur les sites de l'est du territoire.

### ➤ Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs partagés :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 23 sites sont en fonctionnement :

Lieu du site de compostage	Partenaires	Date installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Production annuelle calculée ou estimée	Temps forts
<b>Restaurant Scolaire de La Séguinière</b>	Commune de La Séguinière	27/06/2013	-	1,9 t / an	Site autonome depuis le 19 octobre 2017
<b>Résidence Le Soleil Cholet</b>	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	11/01/2014	20	1,6 t / an	Site autonome depuis le 5 décembre 2016

<b>Résidence Les Hortensias Le May-sur-Evre</b>	Maine et Loire Habitat	25/01/2014	15	32 kg / an	Site autonome depuis le 14 septembre 2016
<b>EHPAD La Séguinière</b>	EHPAD + commune	30/09/2014	-	5,2 t / an	Site autonome depuis le 19 septembre 2017
<b>Mail 2 Cholet</b>	Cabinet E. Chupin – Syndic de co-pro	4/10/2014	40	2 t / an	Site autonome depuis septembre 2016 - Participation au Rallye citoyen lors de la SERD du 24 septembre 2016
<b>Restaurant Scolaire de Chanteloup-les-Bois</b>	Commune de Chanteloup-les-Bois	14/04/2015	-	108 kg / an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
<b>MFR + Restaurant Scolaire de La Romagne</b>	MFR + commune	04/05/2015	-	1,5 t / an	Site autonome depuis le 24 avril 2017
<b>Restaurant Scolaire de St-Léger-sous-Cholet</b>	Commune St-Léger-sous-Cholet	26/06/2015	-	1,2 t / an	Site autonome depuis le 30 mai 2017
<b>Résidence Cairefontaine Cholet</b>	SLH	28/05/2016	20	1,9 t / an	
<b>Résidence Les Richardières</b>	Cabinet Chupin-Citya immobilier-SLH	4/02/2017	30	1,3 t / an	Site autonome depuis le 13 avril 2018
<b>Restaurant Scolaire + EHPAD La Tessoualle</b>	Commune de La Tessoualle+ EHPAD	1/04/2017	-	1,5 t / an	
<b>Foyer du Bon Pasteur Cholet</b>	CHRS Bon Pasteur	3/04/2017	Variable en fonction des personnes hébergées	241 kg / an	
<b>Centre Social Pasteur – Quartier Bostangis Cholet</b>	Centre Social	13/10/2017	15	1,5 t / an	Site autonome depuis le 24 Octobre 2018
<b>Jardins Partagés La Séguinière</b>	Commune	Automne 2017	3	230 kg / an	Composteur réalisé par les jardiniers
<b>Résidence Leclerc Cholet</b>	Cabinet E.Chupin Syndic des co-pro	23/04/2018	14	1,2 t / an	Projet d'aménagement de jardins partagés
<b>Restaurant scolaire Nuillé</b>	Commune de Nuillé	14/05/2018	-	679 kg / an	
<b>Restaurant scolaire Mazières-en-Mauges</b>	Commune de Mazières-en-Mauges	5/04/2018	-	1,1 t / an	
<b>Restaurant</b>	Commune de St-	25/06/2018	-	2,5 t / an	



<b>scolaire St-Christophe- du-Bois</b>	Christophe-du-Bois				
<b>Restaurant scolaire + EHPAD Somloire</b>	Commune de Somloire + EHPAD	22/11/2018	-	3,1 t / an	
<b>Restaurant scolaire du Collège de la Vallée du Lys</b>	Collège Vallée du Lys	18/03/2019	-	1,4 T / 9 mois	
<b>Square Voltaire - Cholet</b>	Habitants du quartier la Choltière	30/03/2019		396 kg / 9 mois	
<b>Square Limousin - Cholet</b>	Habitants du quartier de Strasbourg	05/10/2019		95 kg / 3 mois	
<b>Quartier les Richardières (Tour Porthos- Athos)</b>	Sèvres Loire Habitat + Habitants	19/11/2019		39 kg / 2 mois	
<b>Tonnage annuel qui n'est plus jeté au ordures ménagères</b>				<b>30,72 tonnes/an</b>	

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

	2016	2017	2018	2019
Nb de bons distribués	372	341	304	352
Nb de composteurs achetés	223	257	275	151

Un test a été lancé en octobre 2019 sur un quartier de Cholet avec la distribution gratuite auprès des habitants de composteur individuels. Sur ce secteur les bacs individuels des habitants ont été pucés et 39 composteurs ont été distribués. Un bilan sera fait au bout d'une année pour voir les impacts de cette opération.

- déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, la CAC puis l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. L'AdC prend en charge une partie du traitement des invendus de l'association à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première L'Ecocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Ecocyclerie est aidée par l'AdC : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an, et aide au démarrage de 20 000 € (remboursée sur 3 ans).

L'AdC met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes sur les déchèteries où sont entreposés les produits " réutilisables " avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 42 t (27 t sur le Cormier et 15 t à La Blanchardière) en 2019 (55 t en 2018).

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. Les 2 boutiques solidaires ont signé un contrat avec Eco-Mobilier, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Ecocyclerie a ainsi évacué 89 t vers Eco-Mobilier et Emmaüs 208 t.

L'AdC prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2019, ces invendus ont représenté 44 t pour l'Ecocyclerie et 159,42 t pour Emmaüs (44 t pour L'Ecocyclerie et 194 t pour Emmaüs en 2018).

- Broyage des déchets verts communaux et grand public :

Dans une volonté d'éco-exemplarité l'AdC a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi l'AdC a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018 et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2019, 787,5 m<sup>3</sup> de broyât ont été produites sur 87 journées de prestations effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'Agglomération.

3 opérations d'incitation au broyage, vis à vis du grand public ont été mises en place dans le courant de l'année 2019. Le samedi 27 avril dans les quartiers du Verger et dans celui de la gare à Cholet et une autre dans la commune de Maulévrier le 22 et 23 novembre 2019. 22 personnes ont été sensibilisés.

#### ➤ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025
- Une stabilisation au minimum de la production de Déchets des Activités Économiques (DAE) d'ici à 2020,
- Une stabilisation au minimum de la production de déchets du BTP d'ici à 2020, avec un objectif de réduction plus précis à définir,
- Orienter vers la valorisation matière et organique,
- Atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 % (en 2022).

L'absence de données du Bocage et du Vihierois en 2010 nous empêche de calculer les résultats de l'AdC.

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2017 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectées étaient incinérées (pour rappel en 2015 : 16 413 t ont été mis en ISDND ou ISDD).

#### **Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs**

Le taux de refus de tri a été de : 19,38 % en 2019 (16 % en 2018) pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale est de : 14 % en 2015, hors extension de consignes de tri des plastiques (source CITEO).

La hausse du taux de refus s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri, et notamment sur le fait qu'une partie des plastiques collectés ne sont pour l'instant pas recyclés. De plus avec l'élargissement des consignes, il a été constaté une augmentation des erreurs des habitants (beaucoup de sacs noirs et des non-emballages). Afin de corriger cette situation, le service de collecte des déchets s'est doté de scotch « erreur de tri » depuis juillet 2019, ainsi qu'une augmentation des contrôles qualité par les ambassadeurs du tri. Le scotch erreur de tri est apposé sur les bacs d'emballages ménagers qui contiennent des erreurs de tri et les bacs ne sont pas collectés. Les usagers disposent de l'explication sur la non collecte de leur bac et peuvent contacter le service gestion des déchets pour davantage d'explications.

Les 3 ambassadeurs de tri et de prévention travaillent activement pour faire passer le bon message de tri et améliorer davantage ce taux de refus de tri.

**Indicateurs :**

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010
- Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010
- indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

### **3 - Actions réalisées et à venir**

#### **A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)**

##### **Faits marquants de l'année :**

##### **➤ Activité porte-à-porte :**

- Passage en extension des consignes de tri en juin 2018 : l'ensemble des emballages plastiques sont acceptés dans le bac d'emballages ménagers (en moyenne : + 44 tonnes par mois d'emballages collectés et réduction de 143 t/mois d'ordures ménagères collectées).  
La diminution des tonnages d'ordures ménagères s'explique également par la prévention et le compostage grandissant sur l'agglomération.
- Mise en place d'un scotch de tri pour les bacs d'emballages ménagers contenant des erreurs de tri.
- Achat de deux systèmes d'identification des puces des bacs roulants mis en place sur deux bennes. Le puçage des bacs de la collectivité se poursuit.
- Poursuite de l'adaptation des volumes de bacs OMR et EM aux besoins (+ 161 130 litres en EM et + 189 750 l en OMR en 2019 soit + 2,08 % du parc de bacs EM et + 2,47 % du parc de bacs OM).

##### **➤ Activité prévention des déchets :**

- Compostage partagé :

En plus des 23 sites en fonctionnement, plusieurs sites sont en étude :

Restaurant scolaire de Vezins, MFR la Bonnauderie à Cholet, les jardins familiaux de Nuillé.

- Broyage des déchets verts :

Étude et développement du projet d'incitation au broyage des habitants de quartiers pavillonnaires et pour les usagers des déchèteries.

- Animations prévention :

- Animations auprès des établissements scolaires sur les bio-déchets (gaspillage alimentaire et tri)
- Semaine Européenne du Développement Durable du 30 mai au 07 juin 2019 :
  - Animation au Panier du Planty (extension des consignes de tri et gaspillage alimentaire)
  - Animation à la Foire Exposition de Cholet, lors d'un repas (gaspillage alimentaire)
- Semaine Européenne de Réduction des Déchets, du 16 au 24 novembre 2019 :
  - Animations sur le compostage partagé lors du Rallye Citoyen pour les 3<sup>èmes</sup> des collèges de Cholet, avec la participation des référents du site de compostage de Mail 2,
  - Animations sur la gaspillage alimentaire, aux Paniers du Planty et à la banque alimentaire,
  - Animations sur les extensions de tri et la réduction des déchets, auprès de personnes âgées ou handicapées.
- Partenariat centres sociaux avec plusieurs animations subventionnées :
  - La Ressource : Achat de matériel pour l'ouverture d'un Repair Café au centre social du Verger
  - Centre social Ocsigène : Subvention pour du matériel réutilisable et non jetable (Séchoir solaire et marmite Norvégienne) et pour le Repair Café.
  - IME Bordage Fontaine (Cholet) : Subvention pour du matériel réutilisable et non jetable (gobelets).

- Cholet triathlon (Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets et percolateur),
- APE École publique Jean Moulin (Le May sur èvre) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets),
- La Régina club Tennis de Table (Bégréolles en Mauges) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets),
- Centre social Le Verger (Cholet) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets + assiettes).
- Maison Familiale Rurale le Vallon (La Romagne) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets).
- CS Le Coin de la Rue (Vihiers-Lys Haut layon) : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets + nappes).
- Association System D : Subvention pour matériel réutilisable et non jetable (gobelets).

#### ➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- mise en place de la collecte des couettes, coussins et oreillers usagés en déchèteries.
- étude d'optimisation de la collecte du verre sur les nouvelles communes de l'AdC, suite à l'extension du territoire en 2017, avec l'ajout ou le déplacement de point d'apport volontaire.
- étude de réhabilitation des déchèteries et des écopoints sur les sites de l'est du territoire.
- étude de faisabilité d'implantation de colonnes d'apport volontaire pour les OMR et EM sur l'ensemble de la commune de Maulévrier.

#### **Activité communication :**

- Rappel de la campagne d'information auprès des habitants sur l'extension des consignes de tri et l'optimisation de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur les communes rurales. (Maulévrier, Les Cerqueux, Vihiers).
- 105 animations dans les maternelles et primaires dont : 29 animées par " Bobo planète " et 76 par les ambassadeurs du tri et de la prévention.
- 10 visites du centre de tri Brangeon et 2 visites de la déchèterie du Cormier organisées en présence des ambassadeurs du tri et de prévention.
- Animations de sensibilisation au tri auprès de différents publics ( Banque Alimentaire, Gens du Voyage, au Foyer de la Haie Vive, auprès des jeunes de la Gautrèche, au foyer Foch, dans les ESAT Arc en Ciel et ADAPEI, dans l'EHPAD de la Tessoualle, centre social Oxygène, association SPM Football, dans la commune de la Séguinière, à Emmaüs, auprès de SLH, dans le centre commercial Carrefour, lors de la journée ADOMA)
- Animations lors du Carrefour des métiers et de l'orientation dans le pavillon du Développement durable
- Mise en place de l'exposition " Voyage au pays des déchets " dans le collège du May sur Evre, dans le collège de Vihiers, dans la commune de Nuillé.
- Nombre de calendriers distribués 2019 : 43 940

#### Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

## **B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)**

### **Faits marquants de l'année :**

#### ➤ **Activité porte-à-porte :**

- Acquisition d'une benne et d'un fourgon pour les maintenances bacs/déchèteries.
- Lancement des études pour l'aménagement des nouveaux locaux au Cormier.

## ➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire enterrées :

- 13 OMR (Quartier Jean Monnet, Val de Moine et la Colline à Cholet)
- 8 EM (Quartier Jean Monnet, Val de Moine et la Colline à Cholet)
- 4 colonnes verre (Quartier Val de Moine à Cholet, Chanteloup-les-Bois et Bégrolles-en-Mauges)

- Remplacement et ajout de 50 colonnes verre aériennes, disposant d'un système de préhension plus sécuritaire et un accès Personne à Mobilité Réduite pour les usagers.

Les colonnes ordures ménagères et emballages implantées en 2019 ont permis la résorption d'un point noir de collecte (sites nécessitant des manœuvres dangereuses). Il en reste 13 à régler (sur 30 recensés).

- Projets d'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire :

- 2020 et 2021 : Quartier Bretagne à Cholet (15 colonnes ordures ménagères, 8 colonnes emballages, 8 colonnes verre)

- 2020 : Quartier les Câlins à Cholet (2 colonnes ordures ménagères, 2 colonnes emballage ménagers, 1 colonne verre)

- 2020 : Quartier Favreau à Cholet (4 colonnes ordures **ménagères**, 4 colonnes emballages, 1 colonne verre)

- Déchèteries rurales :

→ *Déchèterie Les Humeaux à Vezins*

- travaux de construction débutant en 2020

→ *Déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle*

- travaux de construction débutant en 2020

→ *Déchèterie du Bocage et de Lys-Haut-Layon*

- Phase d'études préliminaires conduites sur 2019-2020

## ➤ **Activité prévention / communication :**

- Prévention :

- 4 composteurs partagés installés en 2019
- 39 composteurs individuels distribués

## **C - Dépenses de l'exercice**

<b>Principaux prestataires</b>	<b>Montant 2019 € TTC</b>
<b>Valor3E</b> : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2019)	4 056 558
<b>Brangeon Environnement</b> : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C17090 à C17094	3 187 600
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihiersois et le Bocage (Marché C17112) ( <i>l'avenant concernant la collecte suppl PSB + Cholet n'est pas compris (86 569 € TTC pour 2019)</i> ).	674 305
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte du verre (+ lavage des colonnes) – Marché C15082	185 779
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes) – Marché C15083	244 768

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2019 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2019).

### Résultats de l'exercice 2019

	Dépenses	Recettes	Résultat 2019	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	12 315 131,58 €	13 042 789,38 €	727 657,80 €	10 906 512,49 €
Investissement	945 200,76 €	3 777 663,32 €	2 832 462,56 €	202 415,01 €
<b>TOTAL F + I</b>	<b>13 260 332,34 €</b>	<b>16 820 452,70 €</b>	<b>3 560 120,36 €</b>	<b>11 108 927,50 €</b>

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

\* RAR : Restes à réaliser

#### Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

### Montants des dépenses réelles d'investissements 2019 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	185 508
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	339 914
Déchèteries (023)	244 541
Centre technique (109)	82 144
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>852 107</b>

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

### D - Investissements à venir en 2020

Dépenses d'investissement prévues N+1

Etudes et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Centre technique déchets		
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales en secteur rural :		
. déchèterie des Humeaux à Vezins (travaux 2020)	mise en service : 2021	1,93 M € TTC
. déchèterie du Pont Bertrand à La Tessoualle (travaux 2020)	2021	2,10 M € TTC
. déchèterie du Bocage (études 2021,2022 / travaux 2023,2024)	2024	2,12 M € TTC
. déchèterie Lys-Haut-Layon (études 2021,2022 / travaux 2023,2024)	2024	2,43 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2020 2021	576 000 € TTC 476 000 € TTC
Achat véhicules	2020 2021	468 000 € TTC 280 000 € TTC
Composteurs partagés	2020 2021	30 000 € TTC 30 000 € TTC

## 4 - Financement du service

### Recettes de fonctionnement 2019

<b>Atténuation de charges</b> (remboursement sur rémunération personnel)	<b>36 089,08 €</b>
<b>Vente de produit</b>	<b>622 930,10 €</b>
Acier	36 635,81 €
Ferrailles	32 530,40 €
Batteries	3 186,60 €
Papier (1.11)	207 178,40 €
Gros de magasin	1 021,05 €
D3E	48 003,57 €
Carton (1.04)	0,00 €
Papier / cartons (1.05, 5.02)	79 843,02 €
Verre	125 490,69 €
Reprise de bacs	1 445,76 €
Aluminium	10 319,80 €
PCC (ELA)	701,66 €
Emballages plastiques	76 573,34 €
<b>Redevances</b>	<b>294 369,09 €</b>
Redevance Spéciale	236 483,93 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	29 872,16 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts) - 70688	0,00 €
Locations diverses	16 983,00 €
Produits activités annexes	11 030,00 €
<b>Impôts taxes</b> (TEOM)	<b>10 269 564,00 €</b>
<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>885 779,78 €</b>
SREP SA Eco-Emballages	836 700,00 €
Eco-Mobilier	32 975,58 €
Eco-DDS	5 754,90 €
Eco-TLC	10 349,30 €
<b>Dotations et participations</b>	<b>16 170,00 €</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b>	<b>48 762,25 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 173 664,30 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES – ECRITURES D'ORDRE</b>	<b>20 930,40 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 194 594,70 €</b>

Ces recettes sont celles constatées comptablement (y compris rattachements)

## Recettes d'investissement 2019 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	2 853 451,58 €
Subventions	196 300,00 €
Autres	1 026,84 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 050 778,42 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>726 884,90 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 777 663,32 €</b>

### Indicateurs :

- Modalités de financement du service Gestion des Déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

## 5 - Tarification du service

### A - Présentation générale des modalités de tarification du service

REDEVANCE SPECIALE DECHETS	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2019
<b>Zone 1 – Territoire ex-Communauté d'AdC (net)</b> redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine	m <sup>3</sup> /semaine	41,00 €
<b>Zone 2 – Territoire ex-Communauté de Communes du Bocage (en € HT)</b>	Forfait/an	120,00€
<b>Zone 3 – Territoire ex-SMITOM (Vihiersois) (net)</b> Redevance spéciale si > 240 l /semaine Forfait par sites communaux	m <sup>3</sup> /semaine Forfait/an	33,00€ 150,00€

### Apports en déchèteries et éco-points - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m<sup>3</sup>)

	UNITE TARIFAIRE	Tarifs 2019 (€/HT)
Tout-venant	Par m <sup>3</sup>	31,00 €
Déchets verts	Par m <sup>3</sup>	18,50 €
Cartons	Par m <sup>3</sup>	4,50 €
<b>Apports en déchèteries uniquement</b>		
- Pelouse	Par m <sup>3</sup>	12,00 €
- Métaux	Par m <sup>3</sup>	4,50 €
- Bois	Par m <sup>3</sup>	14,00 €
- Plastiques durs	Par m <sup>3</sup>	3,00 €
- Films plastiques	Par m <sup>3</sup>	2,50 €
<b>Apports en déchèteries et éco-points- redevances dues par les professionnels hors territoire AdC (tous les tarifs ci-dessus sont doublés)</b>		



**Indicateurs :**

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

**B - Prix du service**

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2019 € TTC/Tonne
Collecte des déchets sur le territoire en régie (OM, EM, biodéchets en porte-à-porte 19 801 t) y compris la pré-collecte (gestion des bacs) et la gestion de la collecte (régie et prestataires)	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		108,64€ net / Tonne**  Dépenses totales de 2 151 196,04 € TTC
Collecte des déchets (OM, EM en porte à porte Vihiersois et Bocage 3 355,73 t)	Marché public	Brangeon Environnement	<p><b>Ex-Bocage :</b></p> <p>OM : part forfaitaire 88 443,43 € TTC/an + 21,10 € TTC/t*</p> <p>EM : part forfaitaire 88 443,43 € TTC /an +119,35 € TTC/t*</p> <p><b>Ex-Vihiersois :</b></p> <p>OM : part forfaitaire 137 121,60 € TTC/an +43,33 € TTC/t*</p> <p>EM : part forfaitaire 137 121,60 € TTC /an 99,04 € TTC/t*</p> <p><b><u>Avenant (collecte hebdomadaire ou bi-hebdomadaire OM) :</u></b></p> <p>Hôpital Vihiers (C2) : 3 401,51 € TTC /an</p> <p>Gros producteurs : 1 700,69 € TTC/producteur/an</p> <p><b>Ex-CAC (avenant collecte bimensuelle OM) :</b></p> <p>PSB : 36 351,22 € TTC /an</p> <p>La Tremblaie : 11 359,66 € TTC /an</p> <p>La Promenade : 5 695,01 € TTC /an</p>

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2019 € TTC/Tonne
Collecte colonnes enterrées (OM et EM) 2 667 Tonnes	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 53,90 € TTC/tonne* EM : 70,07 € TTC/tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	128,70 € TTC/tonne*
Traitement des EM			209,00 € TTC/tonne*
Traitement des refus			104,50 € TTC/tonne***
Adhésion au syndicat			1,1 € TTC/hab
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	<b>Ex-CAC</b> : 31,90 €/tonne* <b>Ex-Bocage</b> : 31,90 €/tonne* <b>Ex-Vihiersois</b> : 41,80 €/tonne*
Déchèteries et éco-points (26 779 t)	Marché public	Brangeon Environnement	121,52 €/tonne** Dépenses 2019 de 3 254 184,77 € TTC

\*prix du bordereau des prix du marché      \*\* prix réel de l'année 2019 (Coût annuel divisé par le tonnage)

\*\*\* pour les déchets concernés, ce coût se rajoute aux 209 € TTC/T préalablement payés, soit le coût des déchets mal triés = 313,50 € TTC/T

#### Comptabilité analytique : Méthode Comptacout

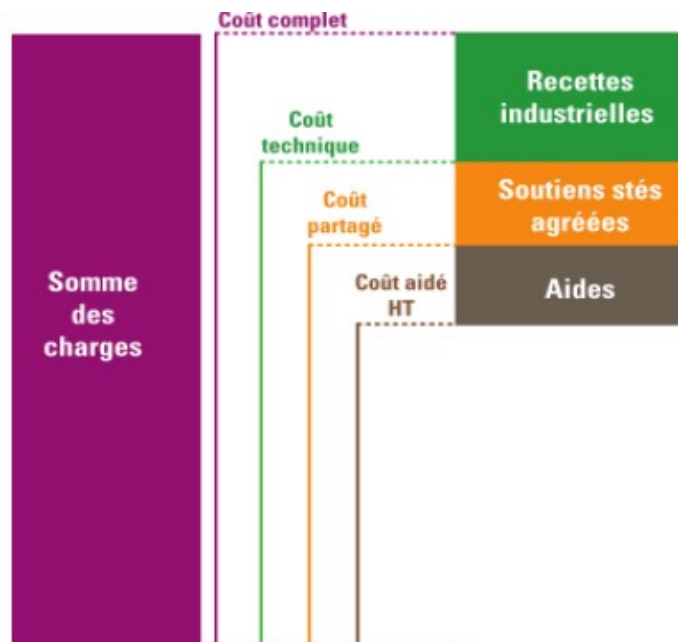
L'Agglomération du Choletais présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (Méthode Compta Coût) et donc à terme, des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opération de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, emballages ménagers, verre...).

Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire...)

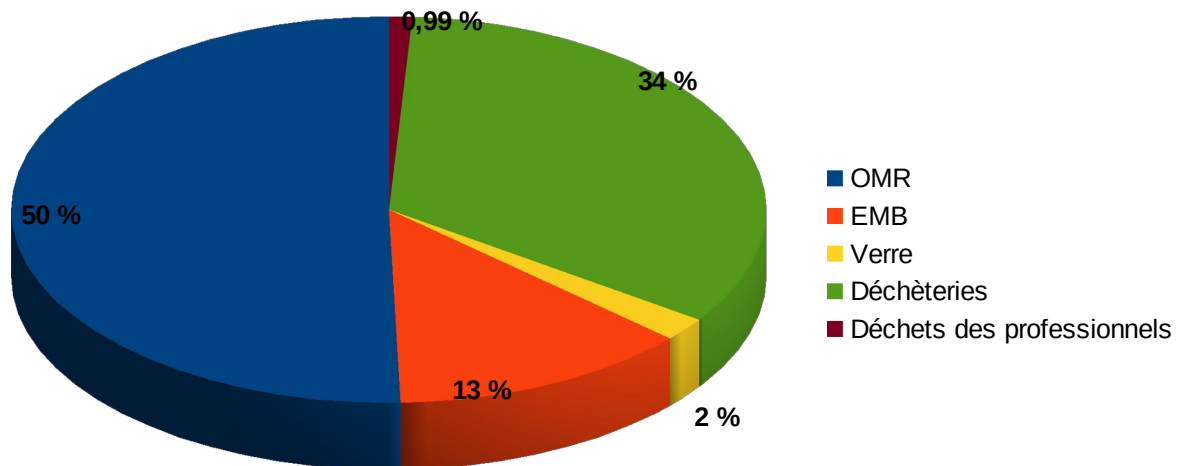
Le coût aidé hors taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



### Coût des différents flux de déchets

#### Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitements

Année 2019	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût aidé HT (euros)	5 051 616	1 266 573	176 772	3 341 004	73 683	9 909 648



La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à diminuer la production et à pousser les usagers vers plus de tri.

#### Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2019	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Total
Coût aidé HT par tonne (euros)	297,91	208,49	45,78	162,85	589,46	204,04

On constate que le bilan économique est favorable aux emballages ménagers par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités et fréquence de collecte.

## **Evolution des coûts**

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 95,15 euros par habitant en 2019, contre 88,87 euros en 2018.

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxe, tous flux des collectivités mixte à dominante rurale, entre 59 € et 179 €. L'Agglomération est donc dans la fourchette moyenne de ce référentiel.

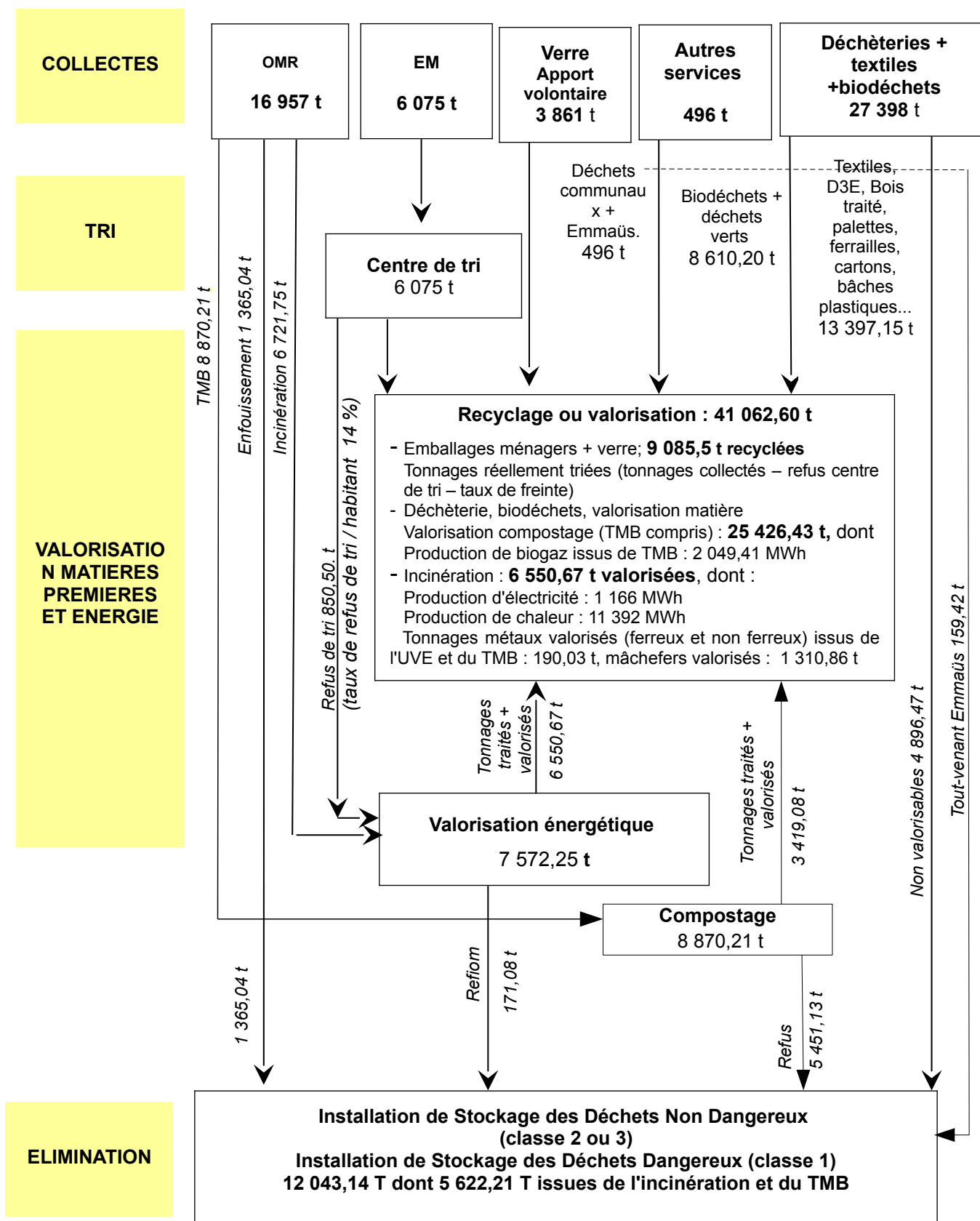
### **Indicateurs :**

- *Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années*
- *coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets*

## **6 - Actions de solidarité**

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- En 2017, un soutien auprès des centres sociaux du territoire communautaire a été institué dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) pour soutenir les actions menées en faveur de la réduction des déchets. 3 centres sociaux ont ainsi bénéficié d'une subvention de 317€ pour le CS du Verger et 500€ chacun pour le CS Ocsigène et le CS le Coin de la rue en 2019.
- l'AdC collabore avec Compostri (44) et Emeraude Création (22) pour la fabrication de composteurs partagés (entreprises d'insertion).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'éco-cyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi.
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Eclaircie et Fil d'Ariane.
- Depuis 2012, l'AdC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes.
- Les espaces verts de toutes les déchèteries et écopoints sont entretenus par l'entreprise d'insertion Acta Qualéa depuis 2018.

## DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES – ANNEE 2019 54 787 TONNES



Pour l'année 2019, le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation énergétique) atteint 78,02 % (contre 76,54 % en 2018).